

Réf.: SEF-PF/2023-040

# Composition des Commissions mixtes de validation

#### Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et D. 613-38 et suivants ;

**VU** les statuts de l'Université de Tours :

**VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;

**VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales.

### DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2022-2023 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ciaprès :

#### **MENTION DROIT - CPGE**

Licence

Présidents:

Claude OPHELE-ROSSETTO

Corinne TOURET

Membres:

Christophe BEAL (Lycée Descartes)

Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)

Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

MENTION ÉCONOMIE - CPGE

Licence

Président :

Daniel MIRZA

Membres:

Christophe BEAL (Lycée Descartes)

Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)

Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

MENTION GÉOGRAPHIE - CPGE

Licence

Président :

Anna MADOEUF

Membres:

Christophe BEAL (Lycée Descartes)

Jean-François CHECCHIN (Lycée Voltaire)

Gérard PEHAUT (Lycée Voltaire)

## Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

## Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 2 mai 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation, Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

Florent MALRIEU